

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ARTS, LETTRES, LANGUES

MUSICOTHÉRAPIE 1^{ER} NIVEAU

UFR 1

Faculté des Lettres, arts
philosophie, psychanalyse

Département Musique

Secrétariat pédagogique :
11 rue Saint-Louis
34000 Montpellier
04 67 06 07 78
musicotherapie@univ-montp3.fr

Responsable de la Formation
M. Pierre-Luc BENSOUSSAN
pierre-luc.bensoussan@univ-montp3.fr

Lieu de la formation :
Montpellier

Formation continue :
Bât. B - 04 67 14 55 70
ufr1.fc@univ-montp3.fr

● **Durée de la formation**
2 année(s)

Formation initiale

Formation continue

Apprentissage

EAD

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La musicothérapie est l'utilisation de la musique dans une démarche de soins. La médiation musicale d'une relation thérapeutique pose l'exigence, pour le musicothérapeute, d'une formation et d'une pratique musicale de qualité et des bases solides de connaissances en psychiatrie, psychologie, psychopathologie, neuropsychobiologie, neuro-musicologie, neuropsychologie ainsi que l'apprentissage des règles éthiques et déontologiques de la profession.

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 forme à trois pratiques spécifiques : la musicothérapie active, la musicothérapie réceptive, la détente psychomusicale, au cours de deux diplômes d'université.

La formation a pour objectif l'acquisition d'une compétence en musicothérapie active et réceptive suffisamment approfondie et diversifiée pour permettre un exercice professionnel clinique en milieu institutionnel (hôpitaux, maisons de retraite, milieu éducatif, milieu carcéral...) ou en exercice libéral. Cet enseignement est actuellement dispensé essentiellement par des professionnels de la santé et de la musique.

Le **diplôme d'université de Musicothérapie 1^{er} niveau** s'adresse aux musiciens, aux professionnels du domaine médico-social ou aux personnes en reconversion professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis les étudiants :

- titulaires du baccalauréat (toutes séries)
- ou titulaires du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires)
- ou d'un autre titre admis en équivalence

Tous les étudiants doivent candidater via le portail [Ecandidat](#) accessible depuis la page d'accueil du site internet de l'université. L'accord est soumis à la décision de la commission pédagogique.

L'inscription est validée suite à la journée d'information et d'orientation pédagogique par décision du conseil pédagogique (niveau évalué lors de la journée d'information et d'orientation pédagogique).

Vous êtes **salaré** (*du public ou du privé*), **demandeur d'emploi**, **travailleur non salarié**, **profession libérale etc.** et vous souhaitez vous inscrire à l'université dans le cadre d'un dispositif de formation continue, contactez le SUFCO : ufr1.fc@univ-montp3.fr

Les étudiants internationaux doivent se renseigner sur la procédure spécifique développée sur le site de l'Université : International > Études à Montpellier en LMD : <https://www.univ-montp3.fr/fr/etudes-à-montpellier-en-lmd>



SCUIO-IP

SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE
D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

scuio@univ-montp3.fr

04 67 14 26 11

Bâtiment "Charles Camproux"

Ouverture au public :

Lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(excepté le vendredi après-midi)

SUFCO

SERVICE UNIVERSITAIRE
DE FORMATION CONTINUE

sufco@univ-montp3.fr

04 67 14 55 82

Bâtiment B

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

UFR 1

<https://ufr1.www.univ-montp3.fr/>

Bâtiment H



SAVOIR-FAIRE ET COMPÉTENCES

Le musicothérapeute doit pouvoir intervenir auprès d'un public très diversifié tant par la nature des troubles et pathologies que par les origines sociales ou culturelles ; ce qui implique :

- d'acquérir des compétences en musicothérapie active et réceptive,
- d'acquérir des compétences musicales (musique et improvisation musicale),
- d'acquérir des compétences en psychiatrie et neurologie,
- d'acquérir des compétences en neuro-psychobiologie,
- d'acquérir des compétences en neurophysiologie de la musique,
- d'acquérir des compétences en psychologie et psychopathologie.

CONTENU DE LA FORMATION

10 modules sur 2 ans.

Enseignements magistraux ; ateliers en musicothérapie et de musique.
Stage de sensibilisation de 22h.

- Psychologie, psychiatrie, neurologie, neurophysiologie de la musique,
- Musicothérapie réceptive, musicothérapie active,
- Relaxation psychomusicale,
- Approches conceptuelles et pratiques des psychothérapies,
- Formation musicale,
- Stage d'observation de 105h.

POURSUITE D'ÉTUDES

Le diplôme d'université de Musicothérapie 1er niveau (d'une durée de deux ans) est complété par le diplôme d'université de Musicothérapeute 2ème niveau (d'une durée d'un an).

FINALITÉS PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS

Cette formation permet d'exercer en milieu institutionnel (hôpitaux, EPHAD, milieu éducatif, milieu carcéral...) ou en libéral. Elle couvre des domaines extrêmement variés : services de rééducation fonctionnelle neurologique, d'oncologie, de soins palliatifs, de traitement de la douleur chronique, d'anesthésie de néonatalogie, d'odontologie... prises en charge de patients en phase de conscience altérée, de patients atteints de maladies neurodégénératives... mais aussi aide à l'insertion sociale, interventions en Réseaux d'Éducation Prioritaire (Ministère de l'Éducation Nationale) en milieu carcéral (Ministère de la Justice).

AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

Des équivalences sont possibles sur certains modules, pour notamment : les docteurs en médecine, psychiatres, neurologues, psychologues cliniciens, neuropsychologues, les infirmiers de secteur psychiatrique - diplômés d'État, les diplômés d'État en paramédical, les pharmaciens.
Ces équivalences sont soumises à l'avis de l'équipe pédagogique.